



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/125

**Thème : FINANCES 5**

**Objet : Arrêt des  
remboursements des  
cautions des  
télécommandes  
d'accès à la vieille ville.**

**Convocation :**

**Date : 24/09/2020**

**Affichage : 24/09/2020**

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice : 33**

**Présents : 28**

**Nombre de  
suffrages  
exprimés : 32**

Le **jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

**Étaient Présents :**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

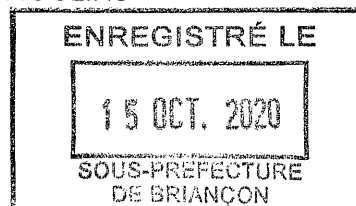
**Étaient représentés :**

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;  
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;  
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;  
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

**Absents excusés :**

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Patrick MICHEL, Florian DAZIN.

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS



**Rapporteur : Hervé BOULAIS**

En juin 2019, les bornes escamotables qui contrôlaient l'accès à la vieille ville par la porte Dauphine ont été remplacées par des barrières automatiques.

Ce remplacement a été motivé par les nombreux accidents provoqués par les remontées des bornes alors que des véhicules se trouvaient anormalement au droit de celles-ci.

Si les bornes étaient commandées par des télécommandes dont le coût d'achat justifiait une caution, tel n'est pas le cas des cartes distribuées pour commander les barrières.

Lors de cette opération, la commune avait donc communiqué largement (affiches, distribution de courriers dans les boîtes aux lettres, site Internet) pour prévenir toutes les personnes détenant des télécommandes (riverains, commerçants, livreurs, services publics) qu'ils devaient retourner celles-ci aux services techniques avant la fin de l'année 2019 afin de récupérer leur caution.

Cependant, plusieurs résidents de la vieille ville se sont présentés au cours des derniers mois pour des retours de télécommandes.

Considérant le délai écoulé depuis l'opération de remplacement des bornes par des barrières ;

Considérant la large communication établie par la commune sur les dispositions de remboursement des cautions ;

Considérant la nécessité de clore ce dossier à des fins comptables ;

Il est proposé de déterminer la date d'arrêt de remboursement des cautions de ces télécommandes au 15 octobre 2020.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'arrêt de remboursement des cautions des télécommandes au 15 octobre 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 5 DEL 2020.10.01/125

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Maire,  
Arnaud MURGIA.

